

QUESTIONNAIRE POLYARTHRITE RHUMATOÏDE / POLYARTHRITE CHRONIQUE ÉVOLUTIVE

Si vous avez indiqué une polyarthrite rhumatoïde dans le [déclaratif santé de l'assurance emprunteur](#), le médecin conseil va revenir vers vous.

Il vous demandera alors de faire compléter un document spécifique par votre médecin ou votre rhumatologue.

Ce même document pourra aussi vous être demandé si vous avez évoqué :

- Rhumatisme articulaire chronique progressif,
- Polyarthrite chronique évolutive,
- Polyarthrite rhumatismale,
- Syndrome de Reiter,
- Polyarthrite chronique déformante,
- Arthrite rhumatoïde

Pour rappel, ne pas indiquer une affection dans le questionnaire médical est assimilé à une fausse déclaration.

Diagnostic :

.....

.....

Date d'apparition des premières manifestations :

.....

Localisations articulaires :

.....

.....

Lésions extra-articulaires :

.....
.....

Traitements :

AINS :

.....

Autres traitements :

Sels d'or / Antipaludéens / D-pénicillamine / Immunosuppresseurs /

Corticothérapie / Anti-TNF :

.....

Corticothérapie permanente ou occasionnelle ? _____

Date d'arrêt si arrêt : _____

Posologie :

.....

Interventions chirurgicales :

Type / Dates :

.....

Hospitalisations :

Type / Dates :

.....

Stabilisation (date) :

.....

Poussées inflammatoires :

Nombre / Durée / Fréquence :

.....

Date de la dernière poussée :

.....

État actuel / Séquelles :

.....

Bilan biologique (facteur rhumatoïde, VS, CRP, Hb, HLA...) :

Résultats / Dates :

.....

Arrêts de travail :

.....

Invalidité :

.....

Pronostic :

.....

Nom : _____ Prénom : _____

N° Adhérent / Projet : _____

Remarques :

.....
Taille : ___ Poids : ___

TA : ___/___ Traitée Oui/Non

Date : ___/___/___ Signature :

Depuis 2012, PHENIX COURTAGE, s'est spécialisé dans la recherche d'assurance emprunteur risque aggravé de santé.

En complément de la convention AERAS, nous pouvons vous aider à améliorer vos conditions d'assurance.

Une maladie déclarée à l'assurance emprunteur peut occasionner des surprimes, des exclusions ou encore des refus de garantie (incapacité, invalidité, IPT, ITT, IPP, MNO,...).

Si la garantie d'invalidité spécifique AERAS existe, elle ne remplace pas pour autant les garanties obligatoires exigées par la banque.

Une assurance emprunteur est une couverture qui se doit d'être appréhendée de manière globale.

Pour faire appel à nos prestations de courtage :

- mail : contact@phenix-courtage.fr
- téléphone : 04 67 64 00 17
- formulaire de contact site internet

Pour en savoir plus : [assurance prêt immobilier polyarthrite rhumatoïde](#)